60e année. — 3e série. — N° 17279 (5 h. du matin) PARIS ET DÉPARTEMENTS : 20 CENTIMES (5 h. du matin) DIMANCHE 25 JANVIER 1925

EDMOND TARBÉ ET HENRY DE PÈNE
Fondateurs
ARTHUR MEYER
Directeur (1879-1924)

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Paris et Départements	14 fr.	28 fr.	54 fr.
Belgique et Luxembourg ...	21 fr.	42 fr.	76 fr.
Étranger (Union postale) ...	27 fr.	54 fr.	100 fr.

Compte Chèque Postal : 263-04, Paris

ON S'ABONNE DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Le Gaulois

JOURNAL DE LA DÉFENSE SOCIALE ET DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE

RENÉ LARA
Directeur-Rédacteur en chef
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
2, rue Drouot, 2

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux bureaux du "GAULOIS" à la SOCIÉTÉ PRIVÉE d'EXPANSION COMMERCIALE 14, Rond-Point des Champs-Elysées (Tél. Elysées 12-58, 12-61, 02-65) et à l'Agence HAVAS, 62, rue Richelieu

TÉLÉPHONE { Gutenberg 56-02 / Gutenberg 56-03 / Gutenberg 56-04

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : GAULOIS, PARIS

A deux Artistes qui s'en vont

Depuis qu'ils ont été victimes d'un abominable complot, M. Silvain et Mme Segond-Weber reçoivent par monceaux des lettres, venues de tous côtés, d'amis inconnus que révolte l'indigne traitement infligé à des artistes universellements estimés. Qu'ils veuillent bien y joindre ces quelques lignes.

Comme il arrive souvent en ce temps-ci, leur mésaventure n'est pas seulement scandaleuse : elle est absurde. Les journaux nous ont conté par le menu ce qui s'est passé. A la cérémonie du *Malade imaginaire*, quand ils sont venus saluer le public, il y a eu quelques coups de sifflet. Il était clair qu'on avait affaire à une cabale. C'était un de ces coups montés dont on peut seulement soupçonner les auteurs. Le public réagit vigoureusement, tandis que les camarades de M. Silvain et de Mme Segond-Weber se groupaient autour d'eux. Ainsi la manifestation tournait finalement à l'avantage de ceux contre qui elle était organisée.

Jusque-là, rien de très surprenant ni qui soit bien nouveau dans l'histoire du théâtre. Voici où commence la manière d'aujourd'hui. Les deux sociétaires sont appelés chez le ministre. Nous apprenons que l'un donne sa démission, que l'autre s'y refuse ; en fin de compte et pour appeler les choses par leur nom, l'un et l'autre sont mis à la retraite. Admirable conclusion ! Précédent magnifique ! Désormais, quand un artiste n'aura pas l'heur de nous plaire, nous n'aurons qu'à envoyer trois gamins armés d'un sifflet à roulettes. Rien ne comptera : ni le talent, ni les services rendus, ni l'âge, ni la notoriété ; il recevra — poliment — son congé.

Ce sont les mœurs nouvelles.

***

De mon fauteuil de critique dramatique, j'ai suivi toute la carrière de Mme Segond-Weber, presque toute celle de M. Silvain. Je n'en connais pas qui soit d'une plus haute probité, d'un plus bel exemple. L'un et l'autre, ces deux artistes se sont consacrés uniquement à leur art, compris de la façon la plus élevée, et n'ont vécu que pour lui. Ils ont été les serviteurs d'une seule maison, qui est la Maison de Molière. Ils lui ont rendu d'éminents services. Chacun d'eux aura sa page dans l'histoire du Théâtre-Français. Ils ont puissamment aidé à maintenir la vitalité de notre répertoire classique. Ils sont pour une part dans le culte que le grand public continue de professer pour Corneille, pour Racine, pour Molière, comme pour Victor Hugo. Ils n'ont pas été d'un moindre secours pour les poètes contemporains. François Coppée savait ce qu'il devait à Mlle Weber, et, l'autre jour, à l'Académie, M. Camille Jullian rappelait à propos ce que Jean Aicard savait bien devoir à M. Silvain.

***

J'assistais aux débuts de Mlle Weber, et justement c'est un des souvenirs de théâtre qui me sont restés le plus présents à l'esprit. J'étais à l'Odéon le premier soir des *Jacobites*, où elle joua à miracle un rôle qui personnifiait l'enthousiasme, le dévouement à une cause et à un homme ; je ne peux évoquer cette soirée sans en retrouver en moi l'émotion. La jeune et belle artiste fut la poésie même. Il fallait l'entendre dire l'extase où la plongeait un mot, un regard du Prétendant :

C'est comme un fruit divin qui se fond dans mon [cœur.

Cet accent de passion ! Cette musique du vers ! Coppée a porté bonheur à ses interprètes. Du *Passant* datait la renommée de Sarah Bernhardt. *Severo Torelli* avait mis en vedette deux nouveaux venus : Albert Lambert et Raphaël Duflos. Le lendemain des *Jacobites*, tout Paris répétait le nom, la veille inconnu, de Mlle Weber.

Depuis lors, combien de belles créations à son actif ! Ce n'est pas ici le lieu de les énumérer. Mais je vais souvent aux matinées de la Comédie particulièrement consacrées au répertoire. La presse n'en parle guère, essoufflée qu'elle est par la course à l'actualité. N'empêche que le public qui y a ses habitudes est le meilleur des publics, le plus sincère, le plus convaincu, dénué de tout snobisme et qui « se laisse prendre par les entrailles », ainsi que le souhaitait Molière lui-même. Il m'est arrivé bien des fois de m'associer à l'ovation faite à Mme Weber dans tel de ses grands rôles. Je crois même ne pas avoir toujours résisté au plaisir de le lui écrire. Ce qui la caractérise, c'est l'intelligence autant que la passion. Elle traduit jusqu'à l'âme des personnages. Elle a mis sur quelques-uns d'entre eux son empreinte. Plus tard, les amateurs de théâtre diront : « J'ai vu dans la même pièce Bartet et Segond-Weber. C'était la belle époque. »

M. Silvain, pendant bientôt un demi-siècle de Comédie-Française, n'a connu que des succès. Quelques-uns ont été éclatants. C'est à lui que *Le Père Lebonnard* doit d'être parti pour son tour du monde. C'est lui qui, dans certains rôles de Molière, a donné l'interprétation la plus fidèle, la plus conforme à la tradition, la plus respectueuse du texte et des intentions de l'auteur. Il n'est presque pas une tragédie de Corneille ou de Racine, un drame de Victor Hugo où nous ne le retrouvions et toujours s'adaptant exactement à son emploi, assurant l'équilibre de la pièce. C'est de tout ce précieux ensemble de qualités que ne cessait de le louer quelqu'un qui s'y connaissait : Francisque Sarcey. Le critique qui, plus qu'aucun de nous, savait le théâtre, avait pour M. Silvain une estime qui reste l'honneur d'une carrière d'artiste.

***

A de tels services, on peut penser qu'une autre récompense était due. L'âge est venu ? Qu'importe si les artistes ont conservé tous leurs moyens et si leur présence à la Comédie continuait d'être grandement utile ! Car c'est très commode de crier : « Place aux jeunes ! » Encore faudrait-il savoir si ces jeunes peuvent tenir la place de leurs aînés. Or, on ne voit pas que beaucoup d'étoiles nouvelles se soient levées au ciel de la Comédie : on n'est pas ébloui par leur éclat. Notez encore qu'il ne s'agit aucunement d'un désir exprimé par le public. M. Silvain et Mme Segond-Weber sont parmi les artistes les plus aimés du public de la Comédie. Mais voici qu'il en est dans le monde de l'art comme dans celui de la politique : une poignée d'énergumènes fait la loi à la foule des braves gens. Quelle tristesse !

Quelle tristesse pour nous aussi. Car il faut songer à tout ce que représentent ces excellents artistes et qui risque de s'en aller avec eux. On sait qu'il existe toute une école, et c'est celle des puissants du jour, qui rêve de rayer d'un trait de plume le passé, celui de notre histoire et celui de notre littérature. Soyons modernes, rien que modernes ! Et qu'il soit bien entendu que rien ne compte en dehors de la production courante. Du répertoire, gardons tout juste ce qu'il en faudra pour le saboter tout à notre aise. Habillons les maîtres d'autrefois à la mode d'aujourd'hui et surtout à notre fantaisie. Cela dispense d'apprendre le métier... Ce dont Sarcey louait le plus volontiers M. Silvain, c'est de posséder tous les secrets de la diction. Mais l'art de dire ne se porte plus. La preuve en est que nous tous, et si bien que nous soyons placés dans les salles de maintenant, nous avons l'impression d'être subitement devenus sourds. Pour ce qui est de dire des vers, vous étonneriez bien telles de nos célébrités de la rampe, en leur rappelant cet aphorisme de M. Jourdain que la prose est une chose et les vers en sont une autre.

Honneur à ceux qui ont lutté toute leur vie pour défendre notre patrimoine dramatique ! Le jour venu de leur retraite, ils emporteront avec eux les regrets et la reconnaissance de tous les lettrés. Ils auront mieux encore : la certitude d'avoir bien servi leur pays en se consacrant à la cause de l'art national.

René Doumic
de l'Académie française.

La Valse exhumée

Un music-hall du quartier de l'Etoile affiche, cette semaine, un nom qui jadis occupa la chronique parisienne. Mais les temps sont révolus, les enfants prodigues rentrèrent au bercail et la valse tzigane appartient à l'histoire.

Ce fut l'époque durant laquelle, les corsets contenant des buscs, les femmes portaient des manches à gigot, des bas noirs et masquaient leurs yeux de voilette de chantilly. Leurs cavaliers servants, munis de pantalons à damiers, de guêtres blanches, changeaient chaque jour chez le chapelier le huit-reflets de la veille contre son semblable bichonné de frais. La journée des Drags n'était pas encore qu'un symbole ; les manchons s'offraient si ronds, si exigus, qu'ils ne pouvaient contenir que deux mains et un cœur. Le bois de Boulogne se profilait si loin pour les fiacres trop lents qu'au printemps les pavillons des Champs-Elysées ne possédaient pas assez de tables et devenaient au soir de douces cassolettes d'où montaient, étroitement unis, un halo de lumière et un frisson de romances.

Alors, une tribu arriva de Bohême ou de Hongrie et envahit le vieil Occident. Ils avaient le dolman rouge, le regard lourd et le menton bleu ponctuant un visage bistre. Devant les nappes blanches des cabarets, sous toutes les pergolas aux roses attentives, ils cambrèrent le torse et, la joue contre le violon, ils contèrent mélodieusement toujours la même histoire d'amour passionné et décevant de plaines libres où le cœur vagabonde et de clair de lune complice qui absout parmi les bosquets odorants.

Un frisson inattendu secoua l'Europe assoupie. Les poitrines devinrent trop étroites pour contenir les aspirations de chacun, les épouses les plus fidèles fermèrent les yeux pour quitter le berceau d'un enfant, des amants se tuèrent devant la mer violette, et dans son château inviolé la Belle au bois dormant mourut de consomption de n'avoir pas été réveillée. Des terrasses d'Italie aux rochers de Biarritz, dans le brouillard de Londres qui vient de White-Chapel comme dans cette ironie du boulevard qu'enfantèrent les provinces méfiantes, les violons maléfiques retentirent et d'intimes échos envoûtèrent leurs auditeurs comme le musicien de la légende rhénane.

Aujourd'hui, les robes passent sans sillage de traîne chantant sur les tapis et rassemblant des pétales de fleurs fanées. Les décolletés n'affirment plus ces dos impérieux à la ligne impeccable. Les jupes sont courtes, les cheveux de même, et les corps musclés. Les sigisbés ont nom gigolos, de ce fait conservent même au soir des cols mous, plantent les mains dans leurs poches, une cigarette accrochée à la lèvre. D'autres rythmes arrivèrent de ciels plus lointains : des habaneras bercèrent sensuellement nos âmes libérées. Dans les réserves de Beaulieu ou de Ciboure, les saxophones sanglotèrent des chagrins puérils de nègres sous un cocotier, et, devant son tambour, un mulâtre joue avec la cadence comme un chat d'une souris.

En vain, le fantôme renaît parfois, quand on feuillette un album de musique dont les angles jaunirent quand les pages se piquèrent. Vous souvient-il encore d'*Amoureuse*, de *Loin du Pays*, des valses de Boldi ? Notre être ne vibre plus de cette folle angoisse de vivre, car la vie est trop âpre. Là-bas, sur la scène, le dernier tzigane se crispe une suprême fois à son violon, pressentant que nous l'écoutons ainsi qu'on retrouve une vieille photographie, et qu'alors, devant un visage estompé, une mode trop ancienne pour nous plaire, trop proche pour nous séduire, on n'ose plus se confesser l'avoir tant aimé sans en concevoir les raisons.

Lucien Farnoux-Reynaud

LA CRISE PRUSSIENNE

Le coup de poing...

M. Herriot s'est flatté dans son dernier discours de n'avoir jamais reçu de l'Allemagne un « coup de poing dans la figure ». La Prusse lui a promptement répondu en renversant son ministère démocratique sous la poussée du monarchisme triomphant.

Le cabinet socialiste Braun et Severing était en Prusse le dernier rempart de la République et le suprême espoir des démocrates pour s'opposer à une éventuelle tentative de restauration impériale. Le Landtag a dissipé cette espérance et balayé d'un souffle la fragile citadelle républicaine. Quand les Hohenzollern voudront rentrer à Berlin, ils y trouveront le plus chaleureux accueil d'un ministère de droite marchant la main dans la main avec le ministère nationaliste du chancelier Luther.

Ce qu'il y a de plus grave dans cet effondrement qui était à prévoir, c'est que les forces de la police berlinoise, jusqu'à présent contrôlées par un gouvernement composé en majorité d'éléments de gauche, vont passer désormais sous l'autorité d'un cabinet ultra-conservateur. Ainsi la Reichswehr, entièrement dévouée au général von Seeckt, s'entendra le mieux du monde avec la Schutzpolizei pour prêter la main à un coup de force dans un but de restauration dynastique.

L'événement qui vient de se produire en Prusse ne saurait nous surprendre. Il est dû à l'évolution du centre catholique qui, pendant quelque temps, semblait disposé à donner un coup de barre à gauche et à tenter loyalement l'expérience d'une politique de pacifisme et de conciliation avec les alliés. D'où vient son revirement qui paraît l'inciter aujourd'hui à se rejeter vers l'extrême droite et, par conséquent, à soutenir les partis les plus hostiles à tout arrangement avec la France ?

Il y a tout lieu de supposer que ce changement de front si brusque tient à ce que le centre catholique s'est ému de la politique anticléricale du gouvernement français, de même que les catholiques d'Italie, d'Angleterre et d'Amérique. Loin de convertir l'Allemagne à son programme démagogique, M. Herriot contribue, par l'isolement moral auquel nous conduit sa politique cartelliste, à encourager et à hâter la renaissance d'une Allemagne militariste dont le pangermanisme arrogant s'affirmera de plus en plus jusqu'au jour où il se manifestera par une agression sinon encore contre la France, du moins contre la Pologne.

Quiconque visite en ce moment l'Allemagne recueille des preuves significatives de l'état d'esprit nettement impérialiste de cette Allemagne que le Cartel des gauches persiste à nous représenter « en travail de démocratie ». Un pareil aveuglement est criminel, quand les intérêts et la sécurité du pays sont en jeu.

René Lara

Les exploits du général Sarrail

Nous avons mis en évidence hier, dans notre compte rendu de la Chambre, l'incident soulevé au cours de la séance par l'honorable M. Fould qui, au moment où le président du conseil accusait le Saint-Siège de nous dépouiller de nos prérogatives traditionnelles en Orient, s'est levé pour indiquer à M. Herriot qu'en Syrie c'était le délégué de son gouvernement, le général Sarrail, qui avait refusé les honneurs traditionnels accordés par l'Eglise au représentant de la France.

Cette intervention se basait sur un document irréfutable, la lettre suivante de Mgr Giannini, archevêque de Serres et délégué apostolique de Syrie, au général Sarrail. Voici cette lettre :

Beyrouth, 3 janvier 1925.

Excellence,

Le R. P. Remi, curé latin de la ville, m'apprend à l'instant votre refus de vous rendre à notre église paroissiale pour la réception solennelle qui se faisait depuis quelques siècles au représentant de la France à son arrivée dans ces pays du Levant.

Vous avez sans doute vos raisons pour refuser d'assister à cette cérémonie religieuse ; nous avions les nôtres pour vous y inviter. L'ancien protocole consacré par le Saint-Siège à la demande et à l'honneur de la France, et fidèlement observé jusqu'à ce jour, nous en faisait un devoir. C'était un privilège de la France, dont nous ne pouvions pas la priver. Au contraire, après l'installation du haut commissariat, j'avais tenu à présider moi-même la cérémonie pour lui donner plus d'éclat.

Devant votre refus, je n'ai qu'à m'incliner. J'informerai le Saint-Siège, et tout sera dit. Le privilège historique de la France aura vécu. Mais la France doit constater que ce n'est pas notre faute.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

FR. GIANNINI, archevêque de Serres, vicaire apostolique d'Alep et délégué apostolique de Syrie.

Nous attendons les éclaircissements promis par M. Herriot.

Les Échos

Popularité.

L'Espagne fête son Roi avec un particulier éclat. De toutes parts arrivent à Alphonse XIII des témoignages de loyalisme. Son esprit chevaleresque, la crânerie qu'il a montrée en diverses circonstances, sa belle humeur lui ont conquis les sympathies.

Celui qui, à l'âge de quatre ans, répondit avec une dignité comique à un chambellan qui l'appelait Bubi — petit nom usité dans la famille royale : « Je ne suis Bubi que pour maman, pour tous autres « Yo soy el Rey ! » (Je suis le Roi !), aime à s'approcher de son peuple pour en pénétrer l'âme.

A la veille de montrer sa collection d'été, M. Paul Poiret, le célèbre couturier, mettra en vente, à partir du lundi 26 janvier, pendant trois jours, toute la collection d'hiver à des prix extrêmement bon marché. Vente strictement comptant.

Déménagement.

Ce louche bolcheviste ne se borne pas à faire de la propagande dans les pays où son pays est représenté, quitte à qualifier ensuite ses propres lettres de faux, ni à avoir une conduite privée qui scandalise jusqu'à ses collègues. Il fait encore des cadeaux à ses petites amies avec des objets volés.

Les trésors artistiques de l'ambassade de France en Russie avaient une réputation universelle ; il y avait de superbes tapisseries, des tableaux, de l'argenterie, le célèbre mobilier de Marie-Antoinette. Toutes ces merveilles avaient été confisquées par Zinoview, qui, pour ne pas rompre les scellés, les avait déménagés par la fenêtre, comme un vulgaire cambrioleur, puis les avait offerts à des dames (?). Le personnel de l'ambassade de France les réclame à la Tcheka, et la Tcheka enquête parmi les relations du président de la IIIe Internationale.

Voilà ce que nous apprennent une dépêche reçue par l'*Information* et le correspondant du *Daly Mail*. C'est édifiant !

Emménagement.

On sait que le palais du Bureau international du travail, à Genève, est actuellement en construction. Tout récemment, le gros œuvre achevé, on plaça le bouquet d'usage au sommet de l'édifice — des édifices serait plus exact — et M. Albert Thomas remercia les ouvriers d'avoir travaillé en bonne harmonie et les félicita « d'apporter le concours de leurs bras à une institution destinée à promouvoir les intérêts de la classe laborieuse ».

Bigre !

Toujours est-il que plusieurs gouvernements ont offert de participer par des dons à l'ameublement ou à la décoration du nouvel immeuble. La Tchéco-Slovaquie annonce qu'elle enverra un lustre et la Roumanie un salon de style roumain. Un autre pays a proposé différents objets d'art et retiré ensuite sa proposition pour offrir autre chose, etc., etc.

La France s'est déjà acquittée. Elle a donné, en effet, pour la décoration du Bureau international du travail, un de ses anciens ministres... et elle ne demande fichtre pas qu'on le lui rende !

Une élégante ne peut se dispenser d'aller visiter les salons de Greco, 4, rue des Capucines, ainsi que son magasin à l'hôtel Negresco, à Nice, de même que son exposition aux Casinos de Cannes et de Monte-Carlo. Le bottier réputé vient de créer pour la saison de ravissants modèles, dont le chic et la perfection font la joie des jolies femmes. Elles y trouveront des modèles exquis, spécialement dessinés pour la Riviera : ville, promenade, casino ou soirée.

Au cours de sa séance d'hier, l'Académie des sciences morales et politiques a élu correspondant M. le baron Beyens, le distingué diplomate qui représente la Belgique auprès du Vatican.

La vie chère ! La vie chère ! Ce sont les paroles qu'on entend partout, et pourtant que d'occasions réelles s'offrent aux clientes d'éviter les augmentations croissantes, lorsqu'elles sont avisées et soucieuses de leurs intérêts : Samedi 31 janvier, les magasins « A Pygmalion » annoncent leur exposition annuelle de Blanc, toile, lingerie, etc. ; à cette occasion, ils mettront en vente, à dater du mardi 27 janvier, un choix considérable d'articles d'excellente qualité à des prix bien au-dessous des cours actuels ; en demandant d'urgence l'encart spécial de cette exposition qui sera envoyé franco, les dames se rendront bien vite compte que ces articles défient vraiment toute concurrence.

M. Asquith, comte d'Oxford.

M. Asquith va probablement être élevé sous peu à la pairie avec le titre de comte d'Oxford. Ce geste élégant du gouvernement conservateur, si M. Asquith consent à accepter le titre qu'on lui offre, aurait pour effet d'introduire à la Chambre haute un homme d'Etat libéral pourvu d'une longue expérience et un orateur de premier ordre.

Le titre de comte d'Oxford a appartenu à la famille de Vere de 1142 à 1703, puis aux Harley de 1711 à 1853, et il est aujourd'hui vacant. M. Asquith est un des plus brillants des anciens élèves de l'Université d'Oxford et possède un domaine à Sutton-Courtenay, en Oxfordshire. L'héritier présomptif du titre serait le petit-fils de M. Asquith, son fils aîné Raymond ayant été tué à la guerre en 1916.

De Mlle Marbezy, à Paris :

Quand, sans souci des lois austères,
Le cœur donne plus qu'il ne doit,
On sent le « Cherry Rocher frères »
Présent entre sa faute et soi !

Amour et vote secret.

Lors du dernier vote à la Chambre italienne, sur la réforme électorale, on a trouvé dans l'urne une lettre d'amour ; elle était signée Clara et donnait un rendez-vous à un nommé André.

Evidemment, le député avait, par erreur, placé dans l'urne la lettre au lieu de son bulletin de vote.

L'*Impero* publie le texte de cette lettre. Nous voudrions bien l'avoir sous les yeux.

Au fait, ce fut peut-être un vote par procuration, que suivit une crise conjugale.

Excellent sujet de vaudeville.

Le Coq

L'ECLIPSE

Le mauvais temps a empêché à Paris toute observation de l'éclipse, et les marchands de verre fumé en ont été pour leurs frais.

Les Américains ont été plus heureux.

On a pu très bien voir l'éclipse de soleil à New-York et dans l'est des Etats-Unis. A New-York même, l'obscurité était presque complète au moment où l'éclipse était à son maximum, et Mercure, Vénus et Jupiter, ainsi que d'autres corps célestes, étaient nettement visibles au-dessus de l'horizon.

Les astronomes qui se trouvaient à mille mètres de hauteur, à bord du dirigeable *Los-Angeles*, ont communiqué avec la terre par radiotélégraphie.

On est parvenu à prendre à bord d'un avion, à une altitude de 16,000 pieds, plusieurs photographies de l'éclipse de soleil.

Les aviateurs ont déclaré que le spectacle était magnifique à cette altitude.

Le Régime du Bon Plaisir

Les journaux d'hier ont annoncé qu'au cours de la dernière séance du conseil des ministres M. Camille Chautemps avait été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à modifier le régime électoral du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine. Le *Gaulois* a donné une analyse de ce projet. On en connaît donc l'économie : elle consiste à augmenter le nombre des conseillers municipaux dans certains quartiers, à le diminuer en d'autres, à appliquer le scrutin de liste dans quelques-uns, à maintenir le mode de scrutin actuel en d'autres. La réforme amènerait également un accroissement du nombre des conseillers généraux, porté pour la banlieue de 22 à 40.

M. F. d'Andigné, conseiller général, avait été chargé de présenter au conseil un rapport sur les différents projets de remaniement du régime électoral et, au nom de la quatrième commission, il avait nettement conclu au « maintien de l'état de choses actuellement existant ». Son opposition se basait sur des arguments d'équité, de fait et d'opportunité extrêmement forts et sur les conséquences judiciaires, administratives et financières d'une augmentation plus ou moins arbitraire du nombre des conseillers représentant des cantons suburbains.

M. d'Andigné faisait observer avec beaucoup de justesse que si un conseiller général de la banlieue représente beaucoup plus d'électeurs qu'un conseiller municipal parisien, Paris paye 80 0/0 des charges départementales, « ce qui correspond très exactement à la proportion actuelle des représentants de la Ville par rapport à la banlieue ». Et le distingué conseiller général ajoutait à cet argument d'équité cette raison de fait que, si beaucoup de personnes habitent la banlieue, quantité d'entre elles ont tous leurs intérêts à Paris.

Le gouvernement n'a pas été sensible à ces objections. Il a passé outre et n'a tenu compte ni de l'avis du conseil général, ni de celui des communes de la Seine. Pourquoi ?

Nous le découvrirons facilement dans le rapport de M. d'Andigné, si nous nous reportons à certain tableau où figure le chiffre des délégués sénatoriaux qui, déjà beaucoup plus élevé pour la banlieue que pour Paris, se trouvera multiplié d'une façon considérable par la mise en pratique du nouveau régime électoral.

Beaucoup de communes de la banlieue appartiennent électoralement au Cartel, il s'agit de leur donner des représentants de plus en plus nombreux dans le collège électoral chargé de nommer les sénateurs. Voilà la raison essentielle de la réforme.

Elle brave l'honnêteté la plus élémentaire. Elle se joue de tous les fameux principes dont M. Herriot aime tant à se recommander. Elle procède uniquement du bon plaisir de MM. les cartellistes. Comment ? Le scrutin de liste jouera dans les arrondissements où il est utile à ces messieurs. Il cessera d'être appliqué là où il ne pourrait que donner des déconvenues. Mais aucune monarchie, aucune dictature n'oseraient proposer de pareilles lois ! Il faut le despotisme anonyme d'un parti, des assemblées, des clubs, pour concevoir de pareilles entreprises contre les libertés publiques et contre toute justice politique.

Je ne cesse de le répéter ici, la démocratie évolue vers l'état de siège. Mais nous laisserons-nous indéfiniment berner et enchaîner ?

Curtius

Les réglements par chèque

A la suite de divers incidents portés récemment à sa connaissance, M. le ministre des finances vient d'adresser aux directeurs généraux et directeurs du ministère des finances la lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Il m'a été signalé que certains comptables avaient refusé de recevoir des chèques remis en paiement d'impôts ou de taxes dans les conditions fixées par les règlements en vigueur.

» Je vous prie de rappeler aux agents de votre administration vos précédentes instructions.

» Vous attirerez en même temps leur attention sur l'intérêt que présente ce mode de règlement et l'heureuse influence que sa diffusion peut exercer sur la circulation des billets de banque.

» Les comptables publics ont en effet le devoir de développer dans toute la mesure de leurs moyens les règlements sans déplacement de numéraire.

» D'autre part, on s'occupe activement au ministère des finances des mesures législatives ou réglementaires propres à faciliter la diffusion du chèque. Une commission a été instituée pour perfectionner la législation actuelle qui semble insuffisante sur certains points. Ses travaux sont actuellement sur le point d'aboutir.

» Les textes nécessaires seront sans doute arrêtés à la fin de la semaine prochaine par le ministre des finances qui les communiquera aussitôt aux commissions financières en vue de leur insertion dans la loi de finances. »

L'OCCUPATION DE COLOGNE

Une note de la Conférence des Ambassadeurs

La Conférence des ambassadeurs a rédigé une nouvelle note qui va être envoyée incessamment à Berlin, au sujet de la non-évacuation de Cologne, et qui sera remise à M. Stresemann par les représentants des puissances alliées.

Les ambassadeurs ont nettement réfuté les arguments de l'Allemagne contre le maintien de l'occupation de Cologne.

Lire dans l'« Amérique latine » :
UNE RÉVOLUTION AU CHILI

Aujourd'hui Oran-Colomb-Béchar

On mande d'Oran que la mission aérienne au lac Tchad, arrivée vendredi à l'aérodrome de la Sonia, a procédé hier à la mise en état des deux appareils qui reprendront leur vol aujourd'hui, à destination de Colomb-Béchar.

M. KRASSINE A QUITTÉ PARIS HIER MATIN

M. Krassine, ambassadeur des soviets, dont le départ pour Moscou avait été plusieurs fois retardé, a quitté Paris hier matin.

Il a pris le train à la gare du Nord à 8 h. 10, accompagné de son secrétaire, M. Voline.

L'Affaire des Fonds Electoraux

LE REFUS DE PRESTATION DE SERMENT DE M. LE SÉNATEUR BILLIET

Il est condamné à 300 francs d'amende, mais d'anciens ministres et parlementaires de tous les partis protestent contre ces poursuites.

PAR M. FÉLIX BELLE

Grande journée parlementaire hier à la 12e chambre correctionnelle.

M. le sénateur Billiet avait, on le sait, à y répondre de son refus de prêter serment devant la commission parlementaire, présidée par M. Renaudel, et relative aux fonds électoraux.

A dire vrai, le président de l'Union des intérêts économiques n'avait pas l'air autrement ému du nouveau siège qui lui était si inopinément offert, et si quelqu'un, dans l'aventure, fit hier figure d'accusé, mon Dieu ! ce n'était point précisément lui.

C'est qu'aussi bien, indépendamment de ses crânes et énergiques déclarations, une vingtaine de témoins défilèrent à la barre, sénateurs, députés, anciens ministres, ancien président de la Chambre, et rarement, avec une unanimité aussi touchante, plus magistrale volée de bois vert ne fut administrée à commission d'enquête. Quelles bonnes et rapides lois on ferait si pareille unanimité régnait toujours au sein des Parlements !...

Mais venons vite aux débats.

C'est d'abord une très brève déclaration du sénateur Billiet :

— Je suis ici, dit-il, non pour avoir commis un délit, mais de par les représailles politiques d'un parti que j'ai combattu.

J'ai dit déjà pourquoi je n'ai pas voulu donner à la commission parlementaire toutes les explications qu'elle demandait. J'étais non en présence de juges, mais d'hommes de parti. Nous avons discuté. Et j'ai dit pourquoi, en raison de leurs partipris, de leurs articles de journaux, de leur manque total d'impartialité et aussi de mes engagements d'honneur, je ne pouvais dire toute la vérité. Je verrai après les témoins si j'ai quelque chose à ajouter.

Et, de suite, les témoins défilent. A tous, Me Emile Laurent, qui, assisté d'un confrère, assurera magistralement la défense, posera les mêmes questions : « Que penser en l'occurrence du rôle de

la commission d'enquête et de celui de M. Billiet ? » De toutes ces réponses, également nettes et importantes, nous ne pouvons, hélas ! donner que quelques phrases principales.

— Une commission d'enquête, déclare le sénateur Jénouvrier, est le préambule d'un renvoi devant une cour de justice. Donc si son droit et son devoir étroits sont de rechercher la vérité, il est une catégorie d'hommes qu'elle ne peut mêler à ses débats, ce sont les membres certains d'une cour de justice éventuelle. Les sénateurs ne sont pas des juges éventuels, mais des juges certains. Ils ne peuvent donc être témoins. Jusqu'ici les commissions parlementaires poursuivaient un but d'intérêt national, celle de M. Renaudel ne poursuit qu'un intérêt de parti. Moi aussi, comme président d'un comité départemental, j'ai distribué et reçu des allocations. Jamais je ne donnerais un nom, car entre les donateurs, les bénéficiaires et moi, c'est un contrat tacite que le secret promis doit être respecté. C'est ce qu'a fait M. Billiet.

Aussi formel est M. James Hennessy.

— Depuis trente ans, j'ai aidé personnellement bien des candidats. S'il vous plaisait de me demander des noms, malgré mon serment je refuserais.

Le président. — Je ne vous le demanderai pas. (Rires.)

— M. Billiet a agi en homme d'honneur.

M. Bokanowski succède.

— Appelé comme expert en institutions parlementaires, (Rires) je n'hésite pas, dit-il, à déclarer que ces poursuites sont intentées au mépris des lois constitutionnelles. L'inviolabilité parlementaire est non un privilège, mais une institution d'ordre public. C'est pourquoi M. Briand, garde des sceaux, s'est refusé en 1908 à permettre des poursuites pendant une intersession.

Pour le sénateur Boivin-Champeaux, les poursuites n'ont été engagées pendant l'intersession que par la conviction que le Sénat refuserait de les autoriser. M. Billiet a été privé des garanties des lois constitutionnelles.

De M. le sénateur Lhopiteau, un raisonnement irréfutable :

M. Billiet était acculé à une impasse : si, ayant prêté serment, il ne livrait pas les noms, il manquait à l'honneur. S'il les livrait, il manquait encore à l'honneur. Il n'avait qu'un moyen honorable : refuser le serment.

M. le sénateur Henry de Jouvenel n'est point des amis de M. Billiet. Il le fait voir tout de go.

— Je suis, dit-il, l'adversaire de l'Union des intérêts économiques, cette boutique électorale où l'on engage des députés et sénateurs au service d'intérêts commerciaux. Mais, par dignité politique, je crois que le Parlement n'aurait pas accepté de lever l'immunité. Ce qu'on voulait, c'est causer un préjudice moral. Eh bien, je me demande ce qui peut diminuer le plus la considération : payer une amende ou se faire délateur. Les arrêts de justice, quand ils n'humilient pas ceux qu'ils touchent, risquent d'humilier ceux qui poursuivent et même la justice qui les rend. Et je ne tiens pas, pour le bonheur des revuistes de fin d'année, à m'associer à la commission parlementaire. (Rires.)

Si on n'a pas demandé la levée de l'immunité, c'est qu'on pensait qu'on ne l'obtiendrait pas. (Rires.) Je crains qu'on vous ait soumis un procès politique, sans même les garanties qu'exige la politique. Je crois qu'il ne faudrait pas s'engager plus avant dans un régime de condamnations qui ne flétrissent pas.

MM. François-Marsal, Lefebvre du Prey, Colrat, Raoul Péret, Leredu approuvent l'attitude de M. Billiet. Le contraire eût été manquer à l'honneur.

M. Ratier, ancien garde des sceaux, estime qu'aider financièrement un candidat n'a jamais constitué un délit.

— Si une critique était à faire, dit-il, ce serait à ceux qui font appel à l'or de l'étranger. Contre ceux-là, on ne fait rien.

M. Reibel, ancien ministre, estime qu'en exigeant le serment, la commission d'enquête commet un abus de pouvoir et, par un exemple frappant, il montre jusqu'à quel point d'odieux peut mener ce système :

— Supposez une commission d'enquête sur les mœurs de certains parlementaires — de l'opposition bien entendu. (Rires.) Que penseriez-vous du parlementaire qui prêterait serment et accepterait de livrer le nom des maîtresses qu'il pourrait connaître à tel ou tel collègue ? Voilà pourtant où vous en arrivez si vous jugez que M. Billiet a eu tort. (Sensation.)

En n'osant ni poursuivre pour flagrant délit pendant la session, ni demander la levée de l'immunité, le gouvernement s'est couvert d'odieux et de ridicule.

M. le député Fabry donne hautement raison à M. Billiet :

— On lui demandait de se déshonorer en livrant le nom d'hommes qui s'étaient confiés à lui. On lui demandait de se déshonorer doublement en ne disant qu'une partie de la vérité, l'enquête étant partielle. J'estime qu'il a agi en homme d'honneur et j'aurais fait comme lui.

Même opinion du général Bourgeois, du sénateur Brard, des députés Bonnefous et Lautier.

***

Les témoins épuisés, M. Billiet complète ses déclarations par quelques mots aussi nets que courageux.

Reprenant la genèse de l'affaire, il rappelle que son point de départ fut une résolution du parti socialiste, qui était un véritable acte d'accusation contre sa société et lui.

Il répète que la commission parlementaire était composée non de juges, mais d'adversaires politiques, menant contre lui d'implacables campagnes de presse. Et il explique qu'il a refusé non de prêter serment, mais de dire toute la vérité :

— J'ai indiqué pourquoi je ne pouvais dire toute la vérité. J'ai dit qu'ils n'agiraient pas autrement que moi. Je leur ai dit que jamais je ne dirais le nom des amis qui m'ont remis des fonds et des amis politiques qui ont fait appel à moi. J'ai dit : des élections ne sont pas un fait isolé. Il faut remonter au moins jusqu'en 1919.

On n'a pas voulu parce que en 19, 20, 21, 22, 23, j'ai donné, on le sait, des concours matériels à certains membres de la majorité actuelle.

Mais ce que j'ai affirmé, et ce sera l'honneur de ma vie, c'est que jamais, à aucun prix, je ne vendrai mon âme. On a demandé pourquoi le Sénat n'a pas voté la suspension des poursuites ? Parce que je ne l'ai pas voulu. Comment ! mes vice-présidents, mes collaborateurs viendraient seuls devant vous ! J'ai voulu être le premier. Et je m'en remets à votre justice.

A M. le substitut Gaudel revenait la tâche de soutenir l'accusation. Il sut le faire avec infiniment de courtoisie, se limitant sur le terrain du droit.

Pour lui, les poursuites sont légales et l'action recevable, les formalités de transmission du procès-verbal au garde des sceaux ayant été respectées. Au fond, la loi est formelle : « Qui refuse de prêter serment commet un délit. » M. Billiet a dit les raisons qui l'ont déterminé. Mais il savait commettre un délit. La loi doit donc recevoir son application.

***

Enfin, Me Emile Laurent put présenter sa défense, défense magistrale et d'une superbe envolée.

L'éminent avocat rappelle que l'origine de l'affaire fut la déclaration du député Taittinger accusant certains membres de la majorité et même du gouvernement d'avoir bénéficié des largesses de M. Billiet. D'où la commission parlementaire. Cette commission n'a respecté aucune des formes, des règles et des principes qui doivent être la sauvegarde de tous.

Le procès-verbal n'a été ni lu à M. Billiet ni signé par lui. Aucune garantie d'authenticité et de véracité donc. Mais, d'ailleurs, ce procès-verbal ne relate ni une mise en demeure ni un refus de serment. De même, nulle trace de renvoi du garde des sceaux. La procédure est donc nulle.

D'autre part, le fait ayant été commis au cours d'une session, le poursuivre pendant une intersession est une violation de la loi. Enfin, il est une vérité fondamentale, c'est qu'une enquête parlementaire n'est jamais instituée que pour la recherche d'un délit ou d'un crime politique. M. Billiet n'en a commis aucun. Même en admettant une infraction à la loi, où serait, en matière non contraventionnelle, mais correctionnelle, où donc trouverait-on l'intention délictueuse exigée ?

Et Me Emile Laurent, en un raccourci superbe, retrace le but de l'Union des intérêts économiques, plaçant patriotiquement la prospérité de la France et son relèvement au-dessus de tout, soutenant, comme c'est son droit, les parlementaires associés à cet idéal.

— Si bien, s'écrie-t-il, que le procès peut se résumer ainsi : En France est-il permis à des Français de réunir des fonds français pour permettre à des députés français de soutenir une politique française. (Sensation.)

En 1919, tous étaient unis dans cette politique. Depuis, les éléments révolutionnaires ont progressé, et à nouveau ont retenti les paroles du triste héros de l'Ecriture : « Non je ne connais pas cet homme. » M. Billiet, lui, reste fidèle à ses amis. Jamais son honneur ne livrera un nom.

Et c'est cette conclusion émouvante :

— Il a agi dans la plénitude de son droit, et cependant on le poursuit au nom des passions politiques les plus détestables. A la justice de défendre sa liberté comme la nôtre. Vous direz qu'il n'est pas pire tyrannie que celle qui s'exerce à l'ombre des lois faussées, qu'il n'est pas possible que l'exercice légitime d'un droit devienne suspect.

Nous, républicains ennemis de toute dictature de classes ou d'hommes, nous vous disons : « Prenez garde de trop habituer le peuple à subir sans murmures les tyrannies collectives et anonymes, car fatigué des césarions il pourrait peut-être songer à un César. » (Longue sensation.)

LE JUGEMENT

Après une heure de délibération, le tribunal rapporte un jugement disant en substance :

Attendu qu'il résulte de la loi de 75 que l'immunité parlementaire ne joue que durant la session, — que la poursuite a été introduite durant une intersession, — qu'elle est par suite régulière.

Sur l'irrecevabilité basée sur l'impossibilité où serait Billiet de siéger à la Haute-Cour de justice dans le cas où il aurait prêté le serment demandé,

Attendu qu'il n'appartient pas au tribunal, en l'absence de tout texte, de prévoir les inconvénients qui pourraient résulter pour un membre du Sénat de cette situation,

Déclare l'action régulière et recevable.

Sur la nullité de la poursuite,

Attendu que la loi du 23 mars 1914 spécifie qu'un procès-verbal sera transmis au garde des sceaux, mais ne précise aucune formalité sacramentelle ;

Attendu qu'un procès-verbal a effectivement été transmis au garde des sceaux par la commission, — par suite aucune nullité de forme ne saurait être relevée de ce chef.

Sur le fond :

Attendu que le tribunal se trouve en présence d'un texte formel, général, ne présentant aucune restriction et ne pouvant donner lieu à aucune ambiguïté ;

Attendu qu'en refusant de prêter serment, Billiet ne pouvait ignorer les conséquences de son refus ;

Que, quelque respectables que soient les mobiles auxquels il a obéi, le tribunal ne peut admettre la contrainte morale invoquée par lui pour éviter une condamnation.

Par ces motifs,

Condamne en 300 francs d'amende et aux dépens.

Félix Belle

L'arrivée du Maréchal Franchet d'Esperey

Port-Vendres, 24 janvier.

De retour de sa mission au Dahomey, au Sahara et au lac Tchad, le maréchal Franchet d'Esperey est arrivé à Port-Vendres par le paquebot *Mustapha*, courrier rapide d'Oran. Accompagné de son chef d'état-major, le maréchal a quitté Port-Vendres par le rapide, se rendant directement à Paris.

Le droit de réponse

Orléans, 24 janvier.

Le jeudi 12 mars viendra devant la cour d'appel d'Orléans, sur renvoi de la cour de cassation, le procès Silvain-Doumic, concernant le droit de réponse.

On se souvient que M. Silvain, doyen de la Comédie-Française, avait fait jouer en collaboration avec M. Jaubert, une traduction en vers des *Perses*, d'Eschyle. Cette pièce fut critiquée très vivement, dans la *Revue des Deux Mondes*, par M. René Doumic, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, et M. Silvain envoya une lettre rectificative que M. Doumic refusa d'insérer.

La cour de cassation ayant annulé la précédente décision de justice qui donnait gain de cause à l'académicien en estimant qu'il y avait eu un véritable abus du droit de réponse, c'est dans ces conditions que l'affaire reviendra devant la cour d'Orléans que préside M. Dubois de Lhermont. Mes de Saint-Auban et Léouzon-le-Duc occuperont le banc de la défense.

Les abonnements au **Gaulois** sont reçus **sans frais** dans **tous les bureaux de poste.**

LES MONDANITÉS

LES COURS

— LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, venant d'Ostende, sont de retour à Bruxelles.

LES AMBASSADES

— Le nouveau ministre de France à Lisbonne, M. Pralon, a présenté, avant-hier, au Président de la République ses lettres de créance.

— S. M. le Roi de Norvège a reçu, hier, M. Laporte, le nouveau ministre de France, qui lui a présenté ses lettres de créance.

— S. Exc. M. Kellog, ambassadeur des Etats-Unis près la cour de Saint-James, récemment nommé secrétaire d'Etat à Washington en remplacement de M. Hughes, quittera Londres le 18 février pour rentrer en Amérique.

Avant leur départ, l'ambassadeur et Mrs Kellog donneront plusieurs réceptions auxquelles assisteront toutes les hautes personnalités anglaises.

— S. Exc. l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid et lady Rumbold viennent de donner un grand dîner en l'honneur de S. A. R. l'Infante Isabelle.

Parmi les convives : S. Exc. Mgr Tedeschini, nonce apostolique ; lord Hardinge, ancien vice-roi des Indes ; le marquis Taven de Mendoza, secrétaire particulier du Roi ; princesse de Hohenlohe, marquis et marquise de Bendana, etc.

Une élégante réception eut lieu après le dîner avec un très beau concert.

— L'ambassadeur et Mme Defrance, après un séjour en Angleterre, sont de retour à Paris.

— S. Exc. l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles et la marquise de Villalobar sont attendus à Madrid au début du mois prochain.

DANS LE MONDE OFFICIEL

— M. Herriot a reçu, hier matin, lord Crewe, ambassadeur d'Angleterre ; M. Loucheur, ancien ministre, et M. Volyne, premier secrétaire de l'ambassade de Russie.

— M. Tirard, haut-commissaire de France, a offert, à Coblence, une réception en l'honneur du général Guillaumat, commandant en chef les armées alliées, des hauts-commissaires belge et anglais et des généraux en chef des armées alliées.

DANS LE MONDE

— Des matinées dansantes auront lieu le dimanche 1er février chez la vicomtesse Guy de Bagneux et chez Mme Fenaille ; le 22 février, chez la marquise de Triquerville et chez le baron Albert d'Anthouard de Wasservas.

— Mme Maurice Pouquet suspend pendant quelques semaines ses réceptions hebdomadaires.

Reconnu à ces réunions toujours très intimes : princesse Paley, duchesse de La Trémoïlle, duchesse de Camastra, princesse Edmond de Polignac, duchesse d'Ayen, duchesse d'Elchingen, comte et comtesse de Saint-Aulaire, princesse P. d'Arenberg, princesse Henri de Polignac, vicomte et vicomtesse de Rohan, comtesse de Rohan-Chabot, comtesse de Durfort, Mme Louis Barthou, M. et Mme Lavedan, comte et comtesse M. de Polignac, marquis et marquise de Flers, comtesse Robert de Vogüé, Mme Marcel Prévost, vicomte et vicomtesse d'Arjuzon, M. et Mme Estaunié, princesse Soutzo, marquise de Miraumon, comtesse d'Estienne d'Orvey, comtesse de Breteuil, comtesse de La Redorte, Mme Lescouvé, comtesse Gabriel de La Rochefoucauld, marquis et marquise de Paris, baronne Edouard de Rothschild, comtesse J. de Chabannes-La Palice, Mme de Caillavet, Mme Jean de Kœnigswarter, M. Walter Berry, prince Ghika, amiral Lacaze, M. Paléologue, baron de Berckheim, M. O. Teigny, duc de Trévise, M. Arsène Henry, marquis de Lubersac, marquis de Castellane, M. Léon Bérard, comte Gérard de Ganay, commandant Wateau, professeur Dumas, M. Jacques Blanche, docteur Tuffier, M. Michel Missoffe, M. Léon Barthou, M. Paul Valéry, M. Bellessort, M. Abel Bonnard, M. Henry Bidou, M. Henry Bernstein, M. André Maurois, M. François Mauriac, M. Luzarche d'Azay, M. Paul Morand, M. J. Benda, M. Paul Souday, M. Pierre Benoit, M. Jacques de Lacretelle, etc.

CARNET DE LA CHARITÉ

— L'Association des anciens élèves de l'Ecole Centrale donnera son 33e bal annuel, au profit de sa caisse de secours, le samedi 7 février, à l'Hôtel Continental.

Billets au siège de l'Association, 8, rue Jean-Goujon. On est prié de se munir d'une autorisation écrite d'un membre de l'Association.

DANS LES CERCLES

— Le comte Anne-Jules de Noailles, qui avait pour parrains le comte de Noailles et le prince Alexandre de Caraman-Chimay, a été admis, hier, au scrutin de ballottage du Jockey-Club.

— Au Cercle d'escrime d'Anjou les épreuves reprennent avec la plus grande animation. Le programme de l'année comporte, en plus des poules mensuelles pistolet et épée, les prix suivants :

Challenge de Dion, le 23 janvier. Prix Hubert de Fels, le 9 février. Prix Gramont-Lesparre, le 19 février. Prix Montmorillon, le 6 mars (ces trois prix offerts en souvenir des morts pour la France). Prix du Printemps, offert par M. J. Potin, le 26 mars. Challenge Higgins, le 23 avril. Poule d'honneur du Cercle, en mai ou juin.

PETIT CARNET

— De Londres on annonce que sir John Bradbury, de par son élévation à la pairie, prendra le titre de lord Bradbury de Winsford, dans le comté de Chester.

— Mme Scheidecker, née Gontaut-Biron, vient d'être victime d'un grave accident d'automobile au cours duquel elle eut la clavicule brisée en plusieurs endroits.

— Mme Ballero, née de Maussion, a heureusement donné le jour à une fille qui a reçu le prénom de Geneviève.

MARIAGES

— Le mariage de Mlle Sahuguet d'Amarzit avec le comte de Beaumont-Beynac sera béni par Mgr de La Celle, évêque de Nancy et de Toul, le jeudi 19 février, en l'église Saint-Philippe du Roule.

— De Londres on annonce les fiançailles de M. Ivan Stancioff, fils du ministre de Bulgarie et de Mme Stancioff avec Miss Marion Mitchell.

Le mariage aura lieu le 17 février, à l'oratoire de Brompton, suivi d'une grande réception.

— Nous apprenons les fiançailles de Mlle Geneviève Fredet, fille de M. Henri Fredet et de Mme, née Bonnet, avec le comte Albéric de Foresta, fils du marquis de Foresta et de la marquise, née d'Oléon.

— On annonce les fiançailles de Mlle Monique Six, fille de M. Albert Six, industriel à Tourcoing, et de Mme, née Saint, avec M. René Salmon, ingénieur des Arts et Manufactures, décoré de la croix de guerre, fils de M. René Salmon, industriel à Armentières, et de Mme, née Thiriez.

— Nous apprenons le mariage de Mlle Paulette Blanchot, fille du distingué statuaire, petite-fille du général Bonnal et du colonel Blanchot, avec le docteur Jean Senné, fils du directeur de l'entregistrement du Tarn-et-Garonne. La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la plus stricte intimité.

NÉCROLOGIE

— Hier, à dix heures et demie, en la chapelle paroissiale de Saint-Honoré d'Eylau, avaient lieu les obsèques de la *marquise de Sassenay*.

La levée du corps a été faite et l'absoute donnée par le curé de la paroisse, le chanoine Labourt.

Le deuil a été conduit par le comte Marquiset, son arrière-petit-fils ; le comte d'Arlincourt, son cousin germain ; le prince de Faucigny-Lucinge, le prince Gérard de Faucigny-Lucinge, le comte de Coligny-Chatillon, le baron de Cholet, les princes Rodolphe et Humbert de Faucigny-Lucinge, le prince François de Broglie, le prince Amédée de Broglie, ses cousins. Du côté des dames : la baronne de Laumont, née Sassenay, sa fille ; la comtesse Marquiset, sa petite-fille ; Mlle Marquiset, son arrière-petite-fille ; Mme Alfred Jousselin, sa nièce ; la vicomtesse de Cholet, née Nadaillac ; la comtesse d'Arlincourt, ses cousines germaines ; la baronne de Bontin, Mlle Ada de Nogaret, la comtesse de Cholet, la baronne de Cholet, la comtesse de Coligny-Chatillon, la marquise de Saint-Paul, la princesse Amédée de Broglie, ses cousines.

Une nombreuse et aristocratique assistance était présente.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

— Les obsèques de *Mme Brindejont-Offenbach* ont été célébrées hier, à dix heures, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes.

La levée du corps a été faite par le curé de la paroisse, l'abbé Clair, qui a également donné l'absoute.

Le deuil a été conduit par M. Jacques Brindejont-Offenbach, notre collaborateur et ami, son fils ; M. Léonard Buckley, son gendre ; M. Michel Brindejont-Offenbach, son petit-fils ; MM. Jacques et René Comte-Offenbach, Georges Bergès, André Cusset, Jean Bourdon, Roger Lasseigne, ses neveux. Du côté des dames : Mme Buckley, sa fille ; Mme J. Brindejont-Offenbach, sa belle-fille ; Mme Mousset-Offenbach, sa sœur ; Mmes Georges Bergès, René Comte-Offenbach, Jean Bourdon, Roger Lasseigne, ses nièces.

Parmi l'assistance empressée :

Président et Mme Flory, M. et Mme de Nelidoff, marquise d'Angerville, M. d'Ocagne, de l'Institut, et Mme Maurice d'Ocagne ; vicomtesse d'Armagnac, générale Gautrot, comtesse de Baroncelli de Javon, Mme Menière, M. Francis de Croisset, vicomte d'Arjuzon, M. Edmond Duvernoy, président Cabat, M. Miguel Zamacois, M. Pierre Decourcelle, vicomtesse de Madre, Mme de Navacelle, Mme Lucienne Bréval, Mme Pierre Baudin, Mme Jeanne Granier, Mme Thuillier-Leloir, M. Robert Papin, Mme Chéreau, Mme Pourquery de Boisserin, comte de Madre, baronne Le Maire, Mme Fragonard, M. Maurice Leblanc, M. et Mme Gabriel Astruc, Mme Robert Brussel, M. G. Oudard, Mlle Mathilde Sée, M. P. Nadar, M. André de Fouquières, M. et Mme Jean Sardou, M. Georges Bourdon, M. Guy d'Ocagne, M. et Mme Louis Ochs, M. André Jagerschmidt, M. H. Carvalho, sous-intendant militaire Le Ploge, M. Fresnay, M. Gaston Lemaire, M. Edmond Velletaz, docteur et Mme Nathan Larrier, M. René Lara et la rédaction du *Gaulois*, etc., etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

— *L'amirale Conrad*, née Bruat, veuve du vice-amiral qui fut conseiller d'Etat, s'est éteinte à Folembray, dans sa quatre-vingt-huitième année. Nièce de l'amiral Bruat, elle était la mère du commandant Albert Conrad, mort pour la France ; du capitaine de vaisseau Conrad-Bruat, de feu la générale Bonnier, du commandant Emile Conrad, de la comtesse de Brémoy.

— Vendredi ont eu lieu, à Cannes, en l'église Notre-Dame des Pins, les obsèques de la *comtesse Frédéric de Diesbach de Belleroche*, née de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck.

Le deuil était conduit, du côté des hommes, par le comte Jean de Diesbach de Belleroche, le comte Hubert de Diesbach de Belleroche, lieutenant au 23e dragons ; le comte Romain de Diesbach de Belleroche, le comte Louis de Diesbach de Belleroche, ses fils ; le lieutenant-colonel comte de La Rochère et le vicomte Vivien de Lescure, ses gendres ; le comte Guy de Diesbach de Belleroche, le comte Charles de La Salle, le vicomte de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, ses neveux ; le comte Edouard de Pas, son cousin germain. Du côté des dames, par la comtesse de La Rochère, la baronne d'Ottenfels, Mmes Philippe et Maurice de Bengy-Puyvallée, la vicomtesse Vivien de Lescure et la comtesse de Vergennes, ses filles ; la comtesse Henri de Diesbach de Belleroche, sa belle-sœur ; la comtesse Jean de La Salle et Mlle Henriette de Diesbach de Belleroche, ses nièces.

S. A. R. la Princesse Josépha de Bourbon des Deux-Siciles représentait sa mère, S. A. R. la Comtesse de Caserte. S. A. R. la Duchesse de Vendôme avait tenu à s'excuser.

L'élite de la société de Cannes était venue très nombreuse apporter à la famille de la défunte l'hommage de son affectueuse sympathie.

Le corps, déposé provisoirement au cimetière de Cannes, sera ramené ultérieurement dans le Pas-de-Calais pour être inhumé dans la sépulture de famille.

— La *comtesse Hersart de La Villemarqué*, née de Grosourdy de Saint-Pierre, a succombé à Nantes.

— La messe anniversaire pour la *baronne de Mandat-Grancey* sera dite le mardi 27 janvier, à dix heures et demie, à Sainte-Clotilde, chapelle de la Sainte-Vierge. Le présent avis tient lieu d'invitation.

— On annonce la mort de *M. Laurent*, préfet de la Haute-Saône, qui a succombé hier matin, à la suite d'une courte maladie.

— On annonce la mort de *M. Albert Cerf*, consul de France à Rio-de-Janeiro.

— Nous apprenons la mort de *Mlle Mary de Gauzy*, décédée dans sa cinquante-neuvième année. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Germain-de-Salles (Allier). Le deuil était conduit par MM. Félix Belbèze, Robert Verny et Bernard Dubois de La Sablonière, ses cousins.

— On annonce la mort du *marquis de Martorell*, une des personnalités les plus en vue de la haute société madrilène.

Le marquis de Martorell, sportsman très connu, avait été, avec le Roi, un des promoteurs des courses de chevaux en Espagne.

— Un service funèbre était célébré avant-hier, en l'église Saint-Etienne du Mont, pour les obsèques de *M. Léon Maquenne*, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, officier de la Légion d'honneur.

Le deuil a été représenté par Mme Maquenne, sa veuve, et M. Paul Maquenne, son fils.

L'Académie des sciences avait envoyé une députation officielle de ses membres.

Au cimetière du Père-Lachaise, des discours ont été prononcés par : M. Mangin, de l'Institut, directeur du Muséum ; M. Schlœsing, au nom de l'Académie des sciences ; M. Sagnier, secrétaire de l'Académie d'agriculture ; M. Moureu, de l'Institut, pour la Société chimique de France, et M. Demoussy, porte-paroles des élèves du maître disparu.

Valfleury

Nous rappelons que tous les Abonnés du GAULOIS ont droit annuellement à une prime photographique :

Deux Cartes-Album (genre pointe sèche) en deux poses d'après nature de la Maison WALÉRY

9 bis, rue de Londres PARIS (VIIIe)

Tout Bon non utilisé avant le 1er décembre est considéré comme nul

LA MONARCHIE ESPAGNOLE ET LA CONSTITUTION

M. Salvador Canals, l'un des journalistes les plus considérés de l'Espagne, ancien député, plusieurs fois sous-secrétaire d'Etat, publie, dans le *Correspondant*, une étude objective et scrupuleusement documentée sur le loyalisme constitutionnel du roi Alphonse XIII.

M. Salvador Canals démontre la fausseté des critiques qui ont été adressées par certains polémistes et hommes politiques au roi Alphonse XIII, qu'ils accusent d'avoir violé la Constitution.

M. Canals rappelle tous les événements politiques qui ont marqué le règne du souverain et fait ressortir sa parfaite correction constitutionnelle.

Son premier acte, lors de son avènement en 1902, ne fut-il pas de garder au pouvoir M. Sagasta, chef du parti libéral, bien qu'il fût aux prises avec « les artifices dangereux de l'anticléricalisme ».

Fidèle aux indications de l'opinion parlementaire, Alphonse XIII appela ensuite au pouvoir M. Maura, partisan de la « révolution d'en haut », puis M. Villaverde, conservateur traditionnel, dont les conceptions s'opposaient à celles du premier.

Pour la première fois, en 1909, le Roi usa de son initiative personnelle : ce fut lors de la rupture des libéraux avec les conservateurs, à la suite de l'intervention de l'armée au Maroc et de l'exécution de Ferrer. Pour ramener le calme dans son pays, il transféra le pouvoir gouvernemental de M. Maurat à M. Moret, chef du parti libéral, et M. Canals écrit : « Ceux qui aujourd'hui mettent en doute ou nient tout simplement le constitutionnalisme d'Alphonse XIII célébrèrent alors comme une suprême clairvoyance la décision de la Couronne ».

Après quelques années de tranquillité, ce fut l'ère des ministères de courte durée et la subdivision en deux tronçons du parti conservateur et du parti libéral. On arriva ainsi au 1er juin 1917 et c'est à cette date qu'un nouveau facteur entre en jeu : l'agitation militaire avec la fondation des juntes de défense dirigées contre le favoritisme.

Deux mouvements politiques secondèrent cette agitation : l'un composé de parlementaires « factieux », libéraux, républicains, nationalistes catalans, réformistes et, dans le peuple, la grève générale à tendances révolutionnaires : « Il n'est pas honnête d'avoir prétendu profiter du militarisme à son entrée dans notre politique contemporaine, écrit M. Canals, pour le haïr actuellement en l'imputant au Roi. »

Cependant, que fit-il ce Roi ? Toujours fidèle au pacte constitutionnel, il appela au gouvernement tour à tour M. Dato, le marquis d'Alhucemas et les libéraux du parti Romanones. C'est ainsi que M. La Cierva, qui plaisait aux juntes de défense militaire, entra au ministère de la guerre.

Cela signifie que, durant les deux uniques crises transcendantes du règne, dans lesquelles on peut noter une initiative, mais jamais une responsabilité de la Couronne, dans celle de 1909 et celle de 1917, tous les partis de gauche étaient de son côté, ces mêmes partis qui prétendent aujourd'hui nier la loyauté constitutionnelle du Roi !

Alphonse XIII alla même plus loin dans son désir de pacification. En 1918, il réunit en un vaste ministère de concentration, sous la présidence de M. Maura, les hommes représentatifs de tous les partis : marquis de Alhucemas, comte de Romanones, Alba, Dato, Cambo, etc. Ce gouvernement « aurait pu rétablir entièrement l'autorité du pouvoir légitime sur toutes les classes révoltées de l'Etat. Bien loin d'agir ainsi, il céda aux syndicats civils et militaires ».

Et l'auteur conclut :

« Le comte de Romanones a eu la franchise de confesser dans son livre récemment paru, qu'en matière militaire, les gouvernants principalement responsables n'ont jamais gouverné. Ceci n'est pas une excuse, mais la plus terrible accusation et l'explication catégorique des événements auxquels nous avons dû assister. A cause de la portée nationale du problème, il est naturel que le Roi en ait fait l'objet de son attention. Si les présidents du conseil ne le secondèrent pas en prenant pour eux le service austère d'une telle nécessité nationale, mais s'ils laissèrent faire, qui sera, non constitutionnellement, mais réellement, responsable de tout ce qui est arrivé dans le pays ? Le Roi, ou eux ?

» Assurément pas le Roi. »

Le Courrier de la Côte d'Azur

DE CANNES

— Parmi les dernières arrivées :

La duchesse de Grammont, M. Lebert, Mme Doncy, M. Coraisely, M. et Mrs Coreen, M. et Mme de Ligny, etc.

DE NICE :

— Sont arrivés :

Comte et comtesse P. de Gantès, vicomte et vicomtesse L. de Tarragon, comte de Vizella, baronne G. Lestre de Rey, Mme A. de Waele, Mme J. de Combaz, Mme S. de Spirlet, Mme C. Darrian de Bedorrède, Mme H. de Salaberg, Mme R. de Benton, M. de Grandmaison, M. et Mme Crailsheimer, M. Paul Loubet, etc.

— Les médailles de la semaine, au Nice Golf Club, ont été ainsi réparties :

Médaille d'argent (dames). — 1. Mrs Weber ; 2. Mrs Lehman ; 3. lady Augier ; 4. Mrs O'Brien ; 5. Mlle de Bellet ; 6. miss Cotgrave.

Médaille d'argent (messieurs). — 1. C. Robertson ; 2. Talbot Taylor ; 3. C. I. Govern ; 4. E. P. Hyde.

Médaille de bronze (messieurs). — 1. Major Henryson Caird ; 2. H. S. Dean.

La coupe challenge de S. A. R. le Duc de Connaught sera disputée à partir du 2 février.

— Le dernier gala du Majestic, « Le Scarabée d'or », a été fort original et très brillant. Evocation amusante de la nouvelle d'Edgard Poe, qui permit d'applaudir le couple David-Leslie, Georges Cornich et sa partenaire et les Ginos dans leurs danses acrobatiques. Et, le 4 février, le Majestic sera le cadre d'une éblouissante fête provençale.

DE MENTON :

— A l'Impérial, sur les dernières listes d'arrivées :

M. et Mrs J. R. Maltwood, Mrs A. Mac Lean, M. et Mme D. Veysset, Mrs L. G. Rothwell, M. J. Kriesendorp, docteur P. Saint, M. et Mme H. Meinesz, M. et Mme Carlo Raggio, M. et Mrs G. Chappell, M. Osborne Browne, M. et Mme Nasi, M. Ramon Navarre, M. et Mrs H. B. Saint, M. H. Hove, Mrs R. L. Fenwick, M. et Mrs J. M. Anderson, M. et Mrs R. Corfield, M. et Mrs C. Gere, etc.

— La vente de charité organisée dans la crypte de l'église du Sacré-Cœur a été particulièrement réussie et fructueuse.

Aux divers comptoirs, remarqué :

Mmes E. Biovès, D. Briez, de Coincy, C. de Laptew, Galleani de Saint-Ambroise, Messager, G. Munet, Mlles Hélène de Courmont, L. Kermeid, Lacroze, Vavie de Lapteur, M.-A., N. et C. de Monléon, Rein, Roche, Mmes L. Michel, E. Brunet, G. Chevalier, Forestier de La Guéronnière, M. Herbert, E. Rigout, Mlles H. de Galbert, L. Ghersia, M. Gintz, M. Rigout, M. et J. Roulleaux, etc.

L'AMÉRIQUE LATINE

UNE RÉVOLUTION AU CHILI

Santiago de Chili, 24 janvier.

Hier, au début de la soirée, un soulèvement de caractère militaire s'est produit dans la capitale. La Monnaie, le palais présidentiel ont été occupés par les troupes. L'ancien comité de gouvernement a tout de suite donné sa démission. On a remis une dépêche à M. Alessandri, qui est à Paris, pour qu'il revienne le plus tôt possible et assume la direction du gouvernement. Les chefs du mouvement viennent d'adresser au peuple un message lui expliquant que le comité démissionnaire a manqué à tout ce qui avait inspiré sa décision du 11 septembre. Ce manquement a produit dans tout le pays une très forte réaction en faveur du président Alessandri, renversé alors. Maintenant on lui a câblé d'urgence le priant de prendre la tête des affaires jusqu'à ce qu'une Assemblée constituante règle la création du nouveau pouvoir.

On a formé un comité provisoire composé des généraux Duartnell et Ortiz Vega, auxquels viendra s'adjoindre un représentant de la marine. La ville et le reste du pays continuent à vaquer aux affaires habituelles. L'ordre est parfait.

ARGENTINE

Buenos-Ayres, 24 janvier.

Mgr Piceda, chef provisoire de l'Eglise argentine, est décédé.

⁂ Change. — 100 francs valent 13,45 piastres papier.

⁂ Cours. — Blé, 17,45 ; lin, 24,05 ; avoine, 9,20 ; maïs, 11,00 ; cédules hypothécaires, 95,40. — (*Prensa.*)

PÉROU

Le roi d'Espagne vient de rétablir en faveur d'une haute personnalité de la société péruvienne, Dona Julia de Osma y Sancho-Davila, le marquisat de Casa-Davila qu'avait concédé Charles IV à son arrière-grand-oncle, Ban Jose-Maria Sancho-Davila y Mendoza.

La marquise de Casa-Davila est la descendante de l'illustre général espagnol du seizième siècle, Don Sancho Davila y Doza, compagnon et mestre de camp du duc d'Albe.

M. HERRIOT ET LE VATICAN

Lettre de M. Jonnart au président du conseil

M. C. Jonnart vient d'adresser à M. Herriot la lettre suivante :

Paris, 24 janvier.

Monsieur le président,

Je me réserve de donner à la tribune du Sénat un aperçu complet et partant plus exact du rôle de l'ambassade auprès du Vatican. Il est une assertion erronée cependant qu'il me convient de redresser sans plus tarder, parce qu'elle heurte mes sentiments intimes.

Vous avez déclaré que j'avais favorisé à Rome les intérêts du séminaire français de cette ville et desservi ceux des Sulpiciens. Je me demande qui a pu vous souffler une pareille allégation.

Ne savez-vous pas qu'à Paris j'ai recommandé, de la façon la plus pressante, tant à votre prédécesseur qu'à son ministre des finances, le projet de remise du séminaire de Saint-Sulpice à ses anciens occupants ? Le dossier qui est entre vos mains vous fixera sur les conséquences heureuses que ne manquerait pas d'avoir cette solution au point de vue de notre influence au dehors.

Et je veux ajouter qu'au nombre des amis qui pendant deux ans et demi ont aidé de tous leurs efforts mon ambassade un des meilleurs a été le procureur de Saint-Sulpice, Mgr Hertzog, avec lequel je me félicite de garder des relations particulièrement affectueuses. Interrogez-le — vous